

Le constructivisme

Un point de vue intenable sur le journalisme

The constructivist Point of View is impossible for Journalism

Gilles Gauthier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4625>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.4625

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2005

Pagination : 121-146

ISBN : 978-2-86480-859-6

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Gilles Gauthier, « Le constructivisme », *Questions de communication* [En ligne], 7 | 2005, mis en ligne le 11 mai 2012, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4625> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.4625

> ÉCHANGES

GILLES GAUTHIER

Groupe de recherche en communication politique

Université Laval, Québec

Gilles.Gauthier@com.ulaval.ca

LE CONSTRUCTIVISME

UN POINT DE VUE INTENABLE SUR LE JOURNALISME

Résumé. — Gilles Gauthier réplique aux différentes réactions suscitées par sa critique du constructivisme en journalisme. Il commence par caractériser cette notion par deux thèses fondamentales : une thèse épistémologique – l'anti-objectivisme cognitif – posant que la connaissance ne relève pas d'une adéquation au réel ; une thèse méta-ontologique – le scepticisme ontologique – qui appelle à une suspension du jugement sur l'existence de la réalité. Il soutient ensuite que le constructivisme, ainsi caractérisé, est incompatible avec le journalisme en établissant : le rapport nécessaire du journalisme à la réalité ; la dépendance de la construction journalistique à l'égard d'un donné ; la possibilité de produire des énoncés objectifs en journalisme ; l'assujettissement du journalisme à une norme éthique de vérité.

Mots clés. — Journalism, constructivism, reality, construction, objectivity, truth.

Gilles Gauthier a ouvert ces « Échanges » sur le constructivisme,
il lui revient donc d'avoir le dernier mot.
La rédaction

« Rien n'est plus gênant que les faits :
ils empêchent de croire ce qu'on veut »
Claude Roy

Le lecteur de *Questions de communication* n'a pu manquer d'être frappé par la très grande dispersion des réactions (Bautier, 2004 ; Benoit, 2004 ; Koren, 2004 ; Delforce, 2004 ; Gavillet, 2004 ; Pélissier, 2004) suscitées par ma critique du constructivisme en journalisme (Gauthier, 2003)¹. Elles entraînent la discussion dans toutes sortes de directions, différentes de celles que j'ai voulu explorer. Il est légitime que les interventions sur une question en débat l'abordent de la sorte sur des terrains distincts de celui de son instigateur. Mais cet étalement, s'il ouvre à des questions également intéressantes – qui vont de la sociologie du journalisme à la médiatisation des homosexualités, en passant par les biais de l'information et beaucoup d'autres choses – risque de faire perdre de vue les problèmes soulevés par ma mise en cause de l'adoption du point de vue constructiviste sur la pratique journalistique.

Aussi voudrais-je ici, sans prétendre régenter la discussion sur le constructivisme, recentrer le débat que j'ai amorcé en cherchant à mettre en évidence ses principaux enjeux. Il me semble avoir trait à quatre problématiques inter-reliées : la relation du journalisme à la réalité ; le processus de la construction journalistique ; la teneur cognitive du journalisme ; l'incidence éthique de la pratique journalistique. En cours de discussion, je réagirai aux principaux arguments formulés à l'encontre de ma critique. En précisant et développant mon propos, j'en profiterai pour soutenir que non seulement le constructivisme en journalisme fait problème, mais aussi qu'il s'avère être logiquement intenable. En effet, contrairement à l'intention que me prête Nicolas Pélissier, je ne veux pas faire une « mise en garde », un « avertissement » ou lancer un « appel à la vigilance » au sujet des dérapages possibles du constructivisme. Plus radicalement, je soutiens que le constructivisme, loin d'être une « approche pertinente » du journalisme comme le pense Bernard Delforce, est théoriquement déficient.

¹ L'auteur remercie Michel Beauchamp, François Demers, Sophie Gingras, Florence Le Cam, Véronique Nguyễn Duy et Thierry W atine pour leurs commentaires et observations sur la version préliminaire de ce texte.

Qu'est-ce que le constructivisme ?

Avant tout, il importe de préciser plus finement ce qu'on entend par constructivisme. Comme Béatrice Fleury-Vilatte et Jacques Walter (2004a) le mettent en évidence, s'il est une chose que font ressortir avec éclat les textes de mes interlocuteurs, c'est bien la pluralité du constructivisme que, néanmoins, aucun ne définit rigoureusement. En en référant à Christian Le Moëne, Isabelle Gavillet (2004 : 138) – pour laquelle il semble s'agir essentiellement d'une démarche heuristique – avance qu'il est impossible de considérer un « "constructivisme classique" au singulier » et dresse une liste ouverte de ses diverses formes : « le constructivisme dialectique, le constructivisme empirique, le constructivisme méthodologique, le constructivisme logique, le constructivisme radical, le constructivisme social, le constructivisme projectif, le constructivisme des interprétants, le constructivisme génétique ou historique, le constructivisme socio-politique, etc. ». Roger Bautier et Nicolas Pélissier mettent l'accent sur la dimension sociale et surtout « politique » de travaux sur le journalisme se réclamant prétendument d'une approche constructiviste. Nicolas Pélissier (2004 : 173) fait écho à un constructivisme conçu comme un « dispositif méthodologique » ou, plus précisément, comme constitutif de « modes d'approche caractéristiques ». Dans un souci pragmatique apparenté, Bernard Delforce (2004 : 112) considère le constructivisme comme une « approche » ou un « horizon théorique large... adopté comme solution à des problèmes concrets ou pratiques ». Denis Benoît (2004) revendique pour le constructivisme le statut d'« idéologie » au sens non péjoratif d'une vision du monde.

Je veux bien admettre que le terme « constructivisme » puisse être utilisé pour dénoter cette diversité. Bien sûr, le choix des mots est affaire de convention. Mais ces acceptions renvoient toutes – d'une manière ou d'une autre – à un sens central philosophique. C'est à ce sens que je rapporte le constructivisme, comme l'ont vu certains de ceux qui réagissent à ma critique. Il me semble que pour concevoir en quoi le constructivisme peut être quelque chose comme une perspective, une approche, un cadre, une méthode ou une posture, on ne peut faire l'économie des présupposés et implications philosophiques qu'il draine et qui le fondent. À cet égard, la prétention de Bernard Delforce de détacher sa conception du constructivisme de toute « conviction philosophique » me semble inopérante. Quelle qu'en soit son application, le constructivisme est une position philosophique qu'il importe d'élucider et de reconnaître, dans la mesure où l'on ne veut pas le limiter à la simple idée de construction. C'est eu égard à la teneur de cette position qu'il est possible de statuer si une recherche donnée est

constructiviste et, plus généralement encore, si un usage donné du concept de constructivisme est consistant ou seulement métaphorique. Afin de cerner avec un minimum de précision le débat que j'ai ouvert sur le constructivisme en journalisme, il faut donc mettre à plat ses principaux éléments philosophiques.

Pour aller à l'essentiel et sans le caricaturer, je crois qu'on peut ramener le constructivisme à deux propositions fondamentales : une proposition épistémologique initiale et une proposition ontologique dérivée. Pour les établir, j'en réfère à Jean-Louis Le Moigne (1995) dont je présume que chacun admet la compétence en la matière. Au point de départ et fœnicièrement, le constructivisme est une thèse épistémologique, stipulant non pas simplement que la connaissance résulte d'une construction mais, plus radicalement, que cette construction ne relève pas d'une adéquation avec un réel éventuel. Pour le constructivisme, la connaissance n'est pas contrainte par la réalité, si tant est qu'elle existe effectivement. Plus encore, « la connaissance [que le sujet] peut construire d'un réel est celle de sa propre expérience du réel » (*ibid.* : 67). De la sorte, le constructivisme est conduit à considérer – en lien avec la médiation cognitive –, que la connaissance est construite dans et par des systèmes de représentations qui ne doivent rien à la réalité, que « [la] représentation construit la connaissance qu'ainsi elle constitue » (*ibid.* : 69). La connaissance n'est donc pas en correspondance avec le réel. En conséquence, le constructivisme récuse toute prétention à l'objectivité et à la vérité ou, comme Jean-Louis Le Moigne préfère l'écrire, implique une « renonciation consciente à la valeur de vérité objective » (*ibid.* : 68). Pour résumer, je propose de caractériser la thèse épistémologique du constructivisme comme un « anti-objectivisme cognitif ». Appliqué au journalisme, cet anti-objectivisme décrète son incapacité à produire un compte rendu objectif de l'actualité.

Par ailleurs, thèse fondamentalement épistémologique, le constructivisme implique une thèse ontologique ou, plus justement, méta-ontologique. En posant que la connaissance est indépendante du réel, le constructivisme évince la question même de l'existence de la réalité. Il ne la considère purement et simplement pas ou, si l'on veut, il la met entre parenthèses ou en fait totalement abstraction. L'existence de la réalité n'étant pas un réquisit de la connaissance, il devient superfétatoire de considérer la question. Si la connaissance est connaissance de l'expérience du réel, le sujet connaissant « n'est pas tenu de postuler (ou d'exclure) l'existence ou la non-existence d'un réel connaissable qui lui serait étranger... » (Le Moigne, 1995 : 76). Ainsi, contrairement à ce que ses adversaires prétendent parfois, le constructivisme n'implique-t-il pas, à strictement parler, un déni de la

réalité. De manière plus neutre, mais aussi d'un certain point de vue plus radical, il évacue – eu égard à la connaissance – tout questionnement sur l'existence de la réalité. Il prétend que le réel, qu'il existe ou non, n'est pas pertinent par rapport à la connaissance. Il s'agit là d'un « scepticisme ontologique » plus technique que doctrinal. Le constructivisme propose une suspension du jugement sur l'existence de la réalité parce qu'il ne reconnaît pas l'intérêt de la question pour la connaissance.

Il arrive que cette disqualification se transforme en négation quand il est soutenu que n'existe pas de réalité brute – voire de réalité indépendante – de nos représentations. Le constructivisme se double alors d'un anti-réalisme. Entre autres éléments, c'est cette négation qui est faite dans l'idée de « construction sociale de la réalité », suivant laquelle toute réalité est le produit d'une construction sociale ou, pour dire la même chose à l'inverse, qu'il n'existe pas de réalité qui ne soit socialement construite². Cette idée à laquelle on donne parfois le nom de « constructionnisme social », est en partie à l'origine d'une interprétation abusive de Peter Berger et Thomas Luckmann (1966), vis-à-vis de laquelle il convient d'admettre qu'ils ont eux-mêmes donné prise en choisissant ou en acceptant le titre de leur ouvrage. Très souvent, la thèse constructiviste et la thèse anti-réaliste sont soutenues en bloc : on avance que la connaissance ne doit rien à la réalité dont elle ne peut rendre objectivement compte, et que cette réalité n'existe d'ailleurs pas. Encore une fois, cette liaison n'est pas forcée : on peut soutenir que la connaissance est construite indépendamment du réel sans, par ailleurs, nécessairement prétendre qu'il n'existe pas de réalité autonome. Ainsi peut-on être constructiviste sans nécessairement être anti-réaliste. Cependant, le constructivisme implique minimalement le scepticisme ontologique à motif épistémologique. La connaissance n'étant pas contrainte par le réel, la question de l'existence de la réalité est écartée. Sa mise à distance est motivée par une considération épistémologique. C'est l'anti-objectivisme cognitif du constructivisme qui l'engage au scepticisme ontologique. Ce que dénie le constructivisme, ce n'est pas tant l'existence de la réalité que la nécessité, pour connaître, d'admettre l'existence de la réalité. La disqualification de la question de l'existence de la réalité opérée par le constructivisme, son scepticisme ontologique, consiste à disconvenir que l'existence de la réalité est une présupposition de la connaissance.

² Dans Gauthier (2004a), j'ai mené une critique de l'application de cette idée de construction sociale de la réalité au journalisme.

Cela étant, le constructivisme peut être théoriquement tout autant compatible avec le réalisme ontologique – la thèse qui affirme l'existence de la réalité – qu'avec l'anti-réalisme ontologique auquel il est le plus souvent associé et qui lui est sans doute plus naturel. Quelqu'un pourrait adhérer à l'anti-objectivisme cognitif ainsi qu'au scepticisme ontologique, et donc concevoir que la connaissance est totalement indépendante de la réalité et nier qu'elle présuppose l'existence de la réalité, tout en considérant par ailleurs que la réalité existe. Mais cette reconnaissance serait vue comme n'ayant aucune incidence cognitive : comme restant sans conséquence pour la connaissance. Pour faire une comparaison qui apparaîtra sacrilège à ses partisans, le constructivisme réserve à la réalité le même sort que le Wittgenstein du *Tractatus* – positiviste s'il en est – accorde à l'éthique et à l'esthétique : l'exclure du champ cognitif.

Ce que le scepticisme ontologique du constructivisme implique pour le journalisme, c'est qu'il n'a pas à présupposer l'existence de la réalité. Il est assez souvent accompagné d'un anti-réalisme formel : du déni de l'existence de la réalité. Parfois, cet anti-réalisme est même donné pour explication de l'anti-objectivisme cognitif du constructivisme journalistique : on stipule alors que c'est purement et simplement parce qu'il n'existe pas de réalité antérieure au journalisme que ce dernier ne peut produire une connaissance objective. Mais l'extension du scepticisme ontologique vers l'anti-réalisme n'est pas forcée. À strictement parler, le constructivisme n'implique que le seul scepticisme ontologique à motif épistémologique : il suffit, pour être constructiviste, de seulement stipuler que la présupposition de l'existence de la réalité n'est pas nécessaire au journalisme sans obligatoirement prétendre que la réalité n'existe pas et que c'est pour cette raison que l'objectivité n'est pas possible en journalisme. C'est cette substitution de l'anti-réalisme au scepticisme ontologique que certains appellent « constructivisme radical » afin de sauver une version, à leurs yeux plus acceptable, du constructivisme. L'expression manque de rigueur puisque le constructivisme se caractérise uniquement par le scepticisme ontologique dérivé de l'anti-objectivisme cognitif. Je ne sais pas ce que serait le « constructivisme modéré » ou « l'usage modéré du constructivisme » pour lesquels plaide Isabelle Gavillet, mais s'il s'avérait qu'ils remettent en question l'une ou l'autre de ces deux thèses, ils ne pourraient pas, *stricto sensu*, se réclamer du constructivisme.

Je prétends que le constructivisme est une position insoutenable par rapport au journalisme. Je ne veux pas relever quelque exagération ou errance accidentelle du constructivisme, mais le mettre en cause frontalement en prétendant qu'il est foncièrement incorrect. Je défendrai cette position en m'efforçant de montrer qu'il y a incompatibilité absolue entre les impératifs fondamentaux du journalisme, d'une part, et l'anti-

objectivisme cognitif et le scepticisme ontologique, d'autre part. Ce faisant, je ferai valoir que les tenants du constructivisme journalistique ont tort et présentent des arguments erronés. Cependant, à lire ceux qui ont réagi à ma critique du constructivisme, je ne suis plus sûr qu'il y ait beaucoup de véritables défenseurs du constructivisme en journalisme. Aucun de mes interlocuteurs n'endosse explicitement l'anti-objectivisme cognitif et le scepticisme ontologique. Plus encore, quelques-uns se refusent même expressément à avaliser le scepticisme ontologique, certains allant même jusqu'à endosser un réalisme non seulement ontologique mais épistémologique, c'est-à-dire en allant jusqu'à admettre que la présupposition de l'existence de la réalité est nécessaire au journalisme. Évidemment, quelqu'un peut toujours se dire « constructiviste » tout en se dédouanant de l'anti-objectivisme cognitif et du scepticisme ontologique. Le « constructivisme » auquel il adhérerait ne serait alors pas celui que j'attaque. À mes yeux, ce ne serait un constructivisme que de nom.

Afin de démontrer l'incompatibilité entre le journalisme et l'anti-objectivisme cognitif et le scepticisme ontologique, je développerai les deux idées suivantes : le journalisme a pour présupposition l'existence d'une réalité préalable et il admet la possibilité d'énoncés objectifs. Ces thèses – qui sont directement inspirées des positions philosophiques de John Searle (1995) – étaient déjà en filigrane du texte inaugural (Gauthier, 2003). Jen fournirai ici une explicitation plus détaillée et, surtout, je mettrai en évidence comment elles prennent le contre-pied du scepticisme ontologique et de l'anti-objectivisme cognitif. Je les exposerai dans l'ordre où elles sont ci-dessus formulées, donc dans l'ordre inverse de celui suivant lequel le constructivisme a été caractérisé. Chacune de mes thèses en implique une autre qui vient, elle aussi, saper l'intérêt du point de vue constructiviste sur la pratique journalistique. Ces deux nouvelles thèses sont les suivantes : pour comprendre correctement le processus de construction en journalisme, il faut admettre qu'il a pour point de départ une réalité donnée ; le journalisme est soumis à une norme éthique de la vérité. Chacune de ces thèses sera examinée à la suite de celle, parmi les deux premières, qui l'introduit.

Les thèses selon lesquelles le journalisme présuppose l'existence d'une réalité préalable et admet la possibilité d'énoncés objectifs, procèdent de ce que j'ai proposé ailleurs (Gauthier, 2004b) d'appeler l'« *a priori* informationnel » du journalisme : l'idée, toute simple et intuitive, que le journalisme a pour fonction essentielle de rendre compte de l'actualité (conçue alors comme le produit de l'activité journalistique). Il s'agit là d'un truisme. Aujourd'hui, telle qu'elle est définie et perçue, la pratique journalistique a pour objectif d'informer, c'est-à-dire de rendre compte

ou de mettre au fait de ce qui se passe dans le monde. Je ne prétends certes pas que le journalisme n'est que cela ou qu'il réussit toujours à être cela. Je soutiens seulement que peu importe ce qu'il peut être – et ce qu'il est effectivement par ailleurs – et peu importe qu'il parvienne à atteindre sa visée informationnelle, celle-ci est intrinsèque au journalisme.

L'*a priori* informationnel du journalisme relève du sens commun. Cependant, il me semble qu'on le perd facilement de vue et, surtout, qu'on néglige d'en tirer toutes les implications. L'une des plus importantes est que le journalisme est une activité intentionnelle³, c'est-à-dire une activité exerçant une fonction de représentation. Précisons les choses au sujet de l'unité de production du journalisme qu'est la nouvelle. Une nouvelle peut être dite munie d'intentionnalité du fait qu'elle représente un état de choses autre qu'elle-même, qu'elle a trait à cet état de choses distinct. Il s'agit là d'une façon plus théorique d'avancer l'idée intuitive que la nouvelle rapporte un événement (en entendant ce dernier comme l'état de choses ou le fait dont la nouvelle rend compte). On accentue tellement dans la mouvance constructiviste la dimension construite indéniable de la nouvelle qu'on en vient à occulter son intentionnalité : à ne plus voir qu'elle a trait à un état de choses différent d'elle-même. C'est cet aveuglement que j'ai pointé chez Bernard Delforce (1996) et Grégory Derville (1999) dans ma critique du constructivisme en journalisme : tous deux insistent uniquement sur les facteurs contribuant à la construction de la nouvelle et passent totalement sous silence son rapport à un état de choses quand ils ne le nient tout simplement pas⁴. L'*a priori* informationnel du journalisme et l'intentionnalité de la nouvelle impliquent à la fois la présupposition de l'existence d'une réalité antérieure et la possibilité d'énoncés objectifs.

Le nécessaire rapport du journalisme à la réalité

L'intentionnalité est une caractéristique logique du journalisme. Il y a dépendance inhérente de la nouvelle à l'égard de l'état de choses sur lequel elle porte. Pour qu'il y ait nouvelle, il faut qu'il y ait état de choses. C'est ce que pose ou présente la nouvelle, sous l'un ou l'autre ensemble

³ Au sens technique de J.R. Searle (1983) pour lequel l'intentionnalité est cette caractéristique de certaines entités de porter sur ou d'être dirigée vers quelque chose d'autre qu'elles-mêmes.

⁴ Un seul rappel : « Le fait brut n'est pas l'origine du travail journalistique, il en est le résultat : ce qui se présente finalement comme un fait dans l'écriture journalistique, résulte de toute une série de constructions » (Delforce, 1996 : 21).

de modalités ; il s'agit là d'une nécessité logique. La preuve en est qu'un journaliste ne peut simultanément produire une nouvelle et prétendre que cet état n'existe pas. Autrement dit, l'état de choses est une présupposition de la nouvelle.

Cette exigence est purement formelle et aucunement empirique. Il peut tout à fait arriver qu'il y ait nouvelle sans état de choses ou encore que celui-ci soit différent ou contraire à la nouvelle. Mais une telle possibilité ne vient pas contredire la présupposition de l'état de choses dans et par la nouvelle. À l'opposé, c'est la dépendance formelle de la nouvelle à son égard qui permet d'éclairer ce qui se passe alors : la prétention de la nouvelle à représenter un état de choses s'avère non fondée. C'est au regard de la dépendance formelle de la nouvelle qu'il est possible de discriminer les nouvelles « vraies » et les « fausses ». Si l'état de choses est actualité tel que le pose la nouvelle, cette dernière est vraie ; si l'état de choses est inexistant ou encore différent de la représentation qu'en donne la nouvelle, alors elle est fausse (ou inexacte). Par exemple, la nouvelle qu'il est tombé 15 centimètres de neige, sur Q uébec, hier, est vraie s'il est tombé 15 centimètres de neige, sur Q uébec, hier ; elle est fausse si ce n'est pas le cas. Une seconde présupposition accompagne donc celle, formelle et immédiate, de l'état de choses : une présupposition factuelle relative à l'actualisation de celui-ci. Cette présupposition latérale – qui fera plus loin l'objet de notre attention – fonde la prétention à la vérité du journalisme.

Mais la présupposition liant la nouvelle à un état de choses en implique aussi une autre, plus fondamentale. Si l'état de choses est postulé par la nouvelle, l'existence de la réalité doit aussi être tenue pour acquise. Parce que la nouvelle a pour exigence formelle un état de choses, elle implique aussi, à un niveau ontologique encore plus profond, l'existence des états de choses : d'un réel dont certains éléments font l'objet de l'information journalistique. La nécessité logique du journalisme est double : en produisant une nouvelle, le journaliste doit présupposer non seulement la réalité des choses représentées par la nouvelle, mais l'existence de la réalité⁵.

Cette seconde présupposition du journalisme est en opposition avec le scepticisme ontologique du constructivisme. La disqualification de la question de l'existence de la réalité et la nécessité journalistique de supposer l'existence d'états de choses sont antinomiques. Le

⁵ Dans un contexte théorique différent, J Charron et J de Bonville (2004 : 143) défendent la même idée quand ils affirment que le journalisme « est, par définition, une pratique discursive réaliste, portant sur un référent réel » et qu'il « ne peut, sans cesser d'exister, échapper à cette contrainte essentielle : représenter le réel... » (*ibid.* : 144).

constructivisme avance que l'existence de la réalité n'est pas une présupposition de la connaissance ; au contraire, le journalisme implique logiquement cette présupposition. Par conséquent, le constructivisme est incompatible avec le journalisme. La seule façon d'éviter cet antagonisme serait de récuser l'*a priori* informationnel de ce dernier : nier que le journalisme sert à rendre compte de l'actualité.

Des considérations de deux ordres pourraient être avancées afin de tenter de contrer l'argumentation qui précède. La première serait de spécifier que le journalisme porte essentiellement sur la réalité sociale et la seconde que – en bonne partie pour cette raison initiale – il y a pluralité de représentations journalistiques possibles d'un même état de choses. Il est exact que le journalisme traite surtout de la réalité sociale. Dans une autre contribution (2005a), je calcule que 13 nouvelles seulement n'ont pas trait à l'actualité sociale, soit une faible part (3,6 %) d'un corpus de 361 nouvelles. Or, la réalité sociale est construite. Si la plus grande part de la réalité préalable du journalisme procède d'une construction, ne devrait-on pas convenir que le journalisme échappe à la présupposition qu'existe une réalité non construite ? Si tel était le cas, le constructivisme et le journalisme ne seraient plus incompatibles. Autrement dit, le journalisme n'est-il pas enfermé dans un « cercle constructiviste » : construction sur construction, comment pourrait-il échapper au scepticisme ontologique ? Ce n'est pas le cas pour deux raisons. D'abord, ce n'est pas toute l'information journalistique qui porte sur la réalité sociale. Même si c'est pour une part peu élevée, des nouvelles ont trait à une réalité naturelle. Il y a des nouvelles sur des tremblements de terre, des ouragans et autres phénomènes naturels. La réalité préalable de ces dernières n'est pas construite et joue à plein, pour elles, la présupposition de l'existence de la réalité. Seconde raison : si la réalité sociale servant de point de départ aux autres nouvelles est bel et bien construite, elle l'est à partir d'une réalité qui, elle, est donnée. C'est à semblable démonstration que je me livre ailleurs (Gauthier, 2005b), où j'essaie de mettre au jour la matière première brute du journalisme.

S'il y a dépendance formelle de la nouvelle à l'égard d'un état de choses, il n'en demeure pas moins que ce dernier peut être rapporté de diverses façons. En d'autres termes, il est possible de le représenter de plusieurs manières au sein de différentes nouvelles. Mais alors, la nécessité dans laquelle se trouve le journalisme de supposer l'existence d'une réalité ne perd-elle pas toute pertinence ? Non, simplement parce que la pluralité des représentations journalistiques n'affecte en rien cette présupposition ; elle la renforcerait plutôt. Le fait que soient possibles différentes représentations d'un état de choses n'implique pas que cet état de choses n'existe pas et, *a fortiori*, que l'on ne doive pas présupposer qu'existent des états de choses.

La construction journalistique procède d'un donné

La reconnaissance que la nouvelle a pour présupposition l'existence d'un état de choses et l'existence de la réalité est primordiale à une compréhension adéquate de la construction en journalisme. En effet, s'il y a dépendance de la nouvelle à l'égard d'un état de choses préalable, il faudra en tenir compte dans l'explicitation du processus de son édification. L'élucidation de la construction journalistique ne peut faire abstraction de son lien avec un état de choses qui en établit la possibilité logique. À l'inverse, en niant la présupposition de l'existence de la réalité, le constructivisme s'empêche de saisir et d'éclaircir ce lien. La réponse à la question posée par Roger Bautier (2004 : 173) : « Le constructivisme risque-t-il [...] de surseoir à la "compréhension juste des mécanismes de la construction journalistique" ? » ne peut être qu'affirmative. Comment le constructivisme – qui tient à distance toute préoccupation au sujet de la réalité – pourrait-il élucider la construction de la nouvelle qui, précisément, est élaborée relativement à ce qu'elle pose elle-même comme une réalité préalable ? Parce qu'il refuse la présupposition de l'existence de la réalité, le constructivisme interdit de penser la relation entre construit et donné. Voilà pourquoi, prenant au sérieux l'allégeance constructiviste dont se réclame Bernard Delforce, on peut détecter chez lui un argument de l'incompatibilité entre construit et donné. Quand quelqu'un adhérent à la perspective constructiviste caractérise la construction journalistique en se référant seulement à des éléments construits⁶ sans aucun égard à quelque donné que ce soit, on ne peut que logiquement penser qu'il admet une incompatibilité entre donné et construit. En tout cas, cette attitude est congruente avec le scepticisme ontologique du constructivisme.

Ce n'est pas la mise en cause du constructivisme, mais le constructivisme lui-même qui disjoint construit et donné et, par là, referme la question de la nature de la construction journalistique. Le scepticisme ontologique dément que l'existence de la réalité soit une présupposition de la construction cognitive : il prétend qu'il n'y a pas lieu de considérer le donné, la possibilité même du donné, pour convenir d'une représentation construite. Il nie l'un des deux termes de la relation qu'il s'agit d'établir. Ce n'est que si l'on pose, contre le constructivisme, le nécessaire rapport du journalisme à la réalité, que l'on se met en situation d'aborder la construction journalistique à partir d'un donné.

⁶ Les éléments intervenant dans cette construction sont : « [...] les logiques professionnelles et sociales [...] » de la pratique journalistique, « [...] la place et le rôle [de] la presse dans le champ social [...] », les « [...] schémas de perception [...] » à partir desquels est donné du sens, les « [...] mises en formes langagières propres à la presse [...] » (Gauthier, 2003 : 190).

En revanche, Bernard Delforce (2004 :115) a raison d'affirmer que « dire que l'information est le résultat d'une construction ce n'est pas nier l'existence d'un donné initial – encore moins celle de la réalité –, ce serait même le contraire ». Mais c'est là une affirmation anti-constructiviste. Au risque de me répéter, le scepticisme ontologique du constructivisme allègue que la présupposition de l'existence de la réalité ne tient pas et, *a fortiori*, que l'existence de la réalité n'a pas à être admise. D'où le soin qu'il faut prendre à distinguer l'idée élémentaire de construction et le constructivisme. Si on réduit le constructivisme à l'idée de construction, il n'est plus un point de vue compromettant, mais un truisme, et il n'y a plus grand intérêt à vouloir privilégier un point de vue constructiviste en journalisme. S'il ne s'agit que d'admettre que le journalisme procède d'une construction, tout le monde est d'emblée « constructiviste ». Mais ce constructivisme n'est plus seulement « modéré », il est sans réelle signification !

Néanmoins, il s'agit là d'une attitude fort répandue chez les défenseurs du constructivisme en journalisme. Sur la seule évidence que le journalisme procède d'une construction, ils se réclament du constructivisme sans prendre trop garde à ses assertions. Confrontés à celles-ci, ils battent en retraite et se cantonnent derrière le seul constat de la construction. Ils devraient alors logiquement renoncer au constructivisme. Celui qui désavoue le scepticisme ontologique ne peut pas prétendre être constructiviste. En toute cohérence, être véritablement constructiviste c'est assumer le scepticisme ontologique et l'impossibilité qui s'ensuit de poser la relation entre construit et donné. C'est, pour ce qui est du journalisme, non seulement convenir de cette évidence que l'information est construite, mais aussi – et plus témérairement – soutenir que cette construction n'a pas pour présupposition l'existence de la réalité.

À plus forte raison, on ne peut clamer adopter le point de vue constructiviste si on reconnaît que l'information journalistique prend racine dans la réalité. Or, c'est précisément ce que font certains de mes contradicteurs. Bernard Delforce (2004 : 132) affirme que « ce qu'on attend de la presse, avant tout, c'est bien qu'elle rende compte du réel et de ce qui s'y passe » et Roselyne Koren (2004 :206) que « l'argument de l'inexistence du réel extra-linguistique est certes inadmissible ». De manière plus atténuée, Denis Benoit (2004 :194) partage cette idée quand il plaide pour une vision qui « ne nie pas l'existence d'un réel hors du sujet pensant et de ses représentations ». Nicolas Pélissier (2004 :173) va dans le même sens quand il parle d'une « démarche constructiviste d'appréhension du réel ». Dans la mesure où cette reconnaissance a une portée épistémologique, elle est proprement anti-constructiviste. Le constructivisme pose que la connaissance n'a pas à tenir compte de la réalité. Roselyne Koren échappe à l'inconséquence parce qu'elle ne se

réclame pas formellement, du constructivisme. Quant à Bernard Delforce, Denis Benoit et Nicolas Pélissier, je ne vois pas comment ils peuvent éviter la contradiction en prétendant adhérer au constructivisme et en admettant tout à la fois l'existence de la réalité.

La confusion entre l'idée de construction et le constructivisme ainsi que les ambiguïtés⁷ qu'elle génère s'expliquent sans doute, en bonne partie, par la très grande popularité des études menées vers la fin de la décennie 70 et au début de la décennie 80 sur la production de l'actualité et la production de sens que rappelle Roger Bautier et auxquelles fait également écho Nicolas Pélissier. Comme l'indiquent Roger Bautier, Nicolas Pélissier, Bernard Delforce et Denis Benoit, Éliséo Véron (1981) en est un paragon et l'une des références les plus fréquentes. C'est naturellement que l'idée de construction émerge de ces travaux et s'impose avec d'autant plus de force qu'elle fait intuitivement barrage au « positivisme » alors dominant. Elle acquiert un statut de paradigme et, à la faveur de son rayonnement, s'opère un glissement vers le constructivisme. Dès lors, s'est constitué un point de vue théorique sur la construction qui, bien que flou et de formes disparates, cautionne ou apparaît cautionner le scepticisme ontologique et l'anti-objectivisme cognitif⁸. En quelque sorte, la vulgate véroniste⁹ se répand et pèse tellement lourd qu'elle finit par se cristalliser dans le constructivisme¹⁰.

⁷ Les ambiguïtés résultent parfois en contradictions flagrantes comme celle que l'on retrouve chez P.W. Atzlack, considéré comme l'un des maîtres à penser du constructivisme contemporain en communication. Dans l'intention, tout à fait justifiée, d'établir que « l'attribution d'une signification et d'une valeur » (W. Atzlack, 1976 : 137) aux choses, dans et par la communication, crée une nouvelle réalité, P. W. Atzlack (*ibid.* : 7) affirme d'abord audacieusement que « [...] la communication crée ce que nous appelons *réalité*... [que] ce qui existe, ce ne sont que différentes versions de celle-ci ... qui sont toutes des effets de la communication, non le reflet de vérités objectives et éternelles ». Après coup, il distingue cette réalité de « second ordre » d'une réalité de « premier ordre » ayant trait « [...] aux propriétés purement physiques, objectivement sensibles des choses et [...] intimement lié[e] à une perception sensorielle correcte, au sens « commun » ou à une vérification objective, répétable et scientifique » (*ibid.* : 137). Après l'avoir initialement niée, P.W. Atzlack finit donc par reconnaître l'existence d'une réalité donnée.

⁸ Contrairement à ce que pense N. Pélissier, ma critique cherchait à mettre en cause ce constructivisme tout autant dans sa version française qu'anglo-saxonne et non pas particulièrement celui des *cultural studies* auxquelles je ne me réfèrais pas du tout. Toutefois, il est clair que les *cultural studies* et les *gender studies* procèdent d'un *a priori* constructiviste très prononcé.

⁹ Je dois l'expression à S. Bonnafous. É. Véron ne qualifie pas son travail de « constructiviste ». Cependant, il y a dans celui-ci une ambiguïté qui autorise d'en faire un point d'ancrage du constructivisme en journalisme. Cette ambiguïté a trait à la notion d'événement qui, incidemment, est au cœur de la confusion entourant la construction journalistique. É. Véron lui donne deux sens distincts. Il entend d'abord l'événement comme un fait social créé par la nouvelle (Véron, 1976 : 7-8) et le considère ensuite comme le fait ayant donné lieu à la nouvelle (*ibid.* : 11).

¹⁰ Le constructivisme semble rejoindre ou être alimenté par des recherches qui, sans en afficher l'étendard et certaines sans même avoir recours au concept de construction, mettent l'accent sur la nature construite de l'objet qu'elles étudient. C'est ce qui explique qu'I. Gavillet, pour défendre le constructivisme, évoque les noms de M. Foucault, P. Bourdieu et B. Latour. Bref, le constructivisme est dans l'air du temps.

Mon avis est que le constructivisme risque de faire connaître à l'idée de construction le même sort que celui de la grenouille de la fable : en être une inflation telle qu'elle finit par éclater. Voici une illustration de ce que je veux dire. Dans la dernière partie de sa réaction à ma critique intitulée « Construire l'approche constructiviste du journalisme », Bernard Delforce (2004 : 126-131) propose un vaste programme pour décortiquer la construction journalistique. Cette tâche – éminemment intéressante – est condamnée à l'échec dès lors qu'elle se réclame du constructivisme. En s'arc-boutant sur le scepticisme ontologique, on s'empêche, d'emblée, de saisir le processus de construction à l'œuvre en journalisme, simplement parce que le journalisme entretient un rapport nécessaire avec la réalité et qu'il est construit à partir d'un donné.

La possibilité d'énoncés objectifs en journalisme

L'anti-objectivisme cognitif du constructivisme déclare que, parce qu'elle n'est pas contrainte par la réalité, la connaissance ne peut être objective au sens d'une adéquation au réel. Appliqué au journalisme, le point de vue constructiviste est que l'objectivité de l'information est une finalité chimérique, que l'information au sens restreint du terme, c'est-à-dire le strict compte rendu des faits, est impraticable. À cet égard, n'est pas clarifiée la manière dont le constructivisme compose avec l'*a priori* informationnel du journalisme. Suivant son interprétation la plus extrême, l'anti-objectivisme cognitif semble impliquer le rejet de l'*a priori* informationnel. En effet, si on nie la possibilité de rendre objectivement compte de l'actualité, n'est-on pas conduit à disconvenir que l'objectif du journalisme est d'informer ? Sans doute des interprétations moins excessives de l'anti-objectivisme cognitif n'ont-elles pas ce résultat. Par exemple, on pourrait convenir de l'*a priori* informationnel du journalisme tout en soutenant que son compte rendu de l'actualité ne peut jamais être totalement pur.

Quoi qu'il en soit, je repère (Gauthier, 2003) les deux principaux arguments présentés par les constructivistes à l'appui de l'anti-objectivisme cognitif : l'argument de la constitution connotative du langage et l'argument de l'effet de sens. Contre ces deux arguments, je fais valoir, en produisant des exemples simples, que des articles de presse peuvent comporter des énoncés purement descriptifs, donc dépourvus de connotation, et purement informatifs, c'est-à-dire qui ne cherchent pas à dégager du sens. Ce faisant, je veux seulement montrer que les arguments formulés à l'appui de l'anti-objectivisme cognitif du constructivisme journalistique ne sont pas probants. Je ferai ici un pas de

plus et soutiendrai la thèse qu'il est possible de produire des énoncés objectifs en journalisme¹¹. Le problème avec la notion d'objectivité est qu'elle est extrêmement polysémique et vague. Aussi m'efforcerai-je plus loin de préciser ce que j'entends par « énoncés objectifs ». Pour le moment, sous cette expression, je subsume la double possibilité d'énoncés purement descriptifs et purement informatifs.

En un premier temps, je voudrais revenir sur les réactions suscitées chez mes contradicteurs par ma mise en cause des arguments de l'anti-objectivisme cognitif. C'est à ce sujet que ma critique du constructivisme soulève les discussions les plus nourries. Au sujet des exemples d'énoncés objectifs – par exemple « L'avalanche a fait dix morts et douze blessés » et « Le Premier ministre a présenté la démission de son gouvernement hier soir » –, deux contre-arguments liés sont offerts. Le premier a trait à la possibilité d'énoncés connotés ; le second, à une faute de décontextualisation dont je me rendrais coupable.

S'en référant aux travaux contemporains en sciences du langage – qu'on pourrait globalement qualifier de « pragmatiques » – dont elle fait valoir à juste titre l'importance, Roselyne Koren met de l'avant la possibilité contraire à celle que je soulignais : elle signale que les énoncés peuvent être connotés et ne pas être purement descriptifs et informatifs. Curieusement, mais sans doute parce que cela lui apparaît aller de soi, elle ne donne pas d'exemples de tels énoncés et se contente d'indiquer – là encore judicieusement – que la connotation et l'évaluation ne relèvent pas seulement de l'usage mais sont inscrites dans le lexique d'une partie de la langue. Elle insiste plutôt sur le fait que les énoncés descriptifs « *peuvent être subjectivisés* » (Koren :2004 :208) – c'est moi qui met en italique – et qu'un énoncé informatif du journalisme comme « Après une heure de délibération, le jury a conclu à la culpabilité de l'accusé » (que j'avais donné en exemple) « *peut renvoyer à une échelle de degrés de rapidité de la procédure de délibération, connue de tous, et constituer simultanément une notation descriptive et une évaluation axiologique implicite de la rapidité de la procédure* » (*ibid.* :208-209). Jadmetts sans réserve ces deux possibilités. Toutefois, la possibilité d'énoncés connotés n'est pas une preuve de l'impossibilité d'énoncés non connotés, c'est-à-dire d'énoncés objectifs. Que des énoncés descriptifs puissent être subjectivisés et que des énoncés informatifs puissent être simultanément des énoncés évaluatifs n'empêche pas l'existence d'énoncés purement descriptifs et informatifs.

¹¹ R. Koren (2004 :205) a raison par anticipation quand elle me taxe « d'objectivisme ». Ma position est double : réaliste sur le plan ontologique, objectiviste sur le plan épistémologique.

Tel que formulé par Roselyne Koren, le contre-argument de la possibilité d'énoncés connotés passe à côté de mon argument de la possibilité d'énoncés objectifs. En outre, la chercheuse n'adopte-t-elle pas mon point de vue dans les deux possibilités qu'elle évoque ? En effet, pour marquer la possibilité que des énoncés descriptifs puissent être subjectivisés et que des énoncés informatifs puissent être aussi axiologiques, il faut admettre la possibilité d'énoncés descriptifs et d'énoncés informatifs. De fait, Roselyne Koren (2004 : 208) reconnaît que « l'option du langage "neutre", laconique, strictement descriptif est effectivement possible ; il n'y a pas d'"incompatibilité" de principe entre mise en mots et non-intervention apparente, description, recensement ». Je ne dis pas autre chose quand, m'en prenant aux arguments de la constitution connotative du langage et de l'effet de sens de l'anti-objectivisme cognitif du constructivisme, j'avance la possibilité d'énoncés purement descriptifs et informatifs, d'énoncés objectifs.

J'en conclus que Roselyne Koren (2004 : 209) n'est pas vraiment opposée à la possibilité d'énoncés objectifs en journalisme, mais qu'elle veut marquer que leur production ne va pas de soi et, comme elle l'écrit elle-même, poser la question de « l'importance du rôle joué par ce genre d'énoncés, quant aux enjeux de l'information médiatique ». À cet égard, je lui donne encore raison. La question de l'usage et des effets des énoncés objectifs en journalisme est cruciale. Roselyne Koren et Bernard Delforce le soulignent avec à-propos, le journalisme est une activité sociale et il importe de comprendre comment, par le langage, il exerce une fonction normative, comment il « donne sens », comment il contribue à établir une « vérité civile » (Charaudeau, *in* : Koren, 2004 : 207). Mais, pour le concevoir correctement, il faut d'abord admettre que le journalisme est le lieu de production d'énoncés objectifs qui contribuent à le constituer en pratique sociale dispensatrice de « sens ».

Denis Benoit formule un argument allant dans le même sens que celui de Roselyne Koren quand, après avoir admis que des énoncés peuvent être des descriptions informatives, il fait état de la possibilité qu'ils ne se limitent pas à ce seul office mais qu'ils servent aussi, en situation de communication, des fonctions leur conférant une « valeur signifiante ». Sur ce point, Denis Benoit a raison : les énoncés descriptifs peuvent tout à fait servir à des usages autres¹². Mais, comme dans le cas de l'éventualité

¹² À cet égard, on doit distinguer deux types de fonctions : illocutoires et perlocutoires. Comme exemple du premier type, j'ai cherché à montrer, dans différents travaux sur l'indirection (Gauthier, 2000, 2001, 2002, 2004d) comment, dans les pratiques de communication publique, il est possible qu'un locuteur accomplisse un acte de discours, par exemple une promesse, par l'accomplissement d'un autre acte de discours, telle l'affirmation qu'il a l'intention d'effectuer la chose promise. On peut donner comme exemple de fonction perlocutoire, celle de l'affirmation qui a pour résultat, recherché ou non, d'effrayer.

d'énoncés connotés, cela reste une possibilité : les énoncés descriptifs peuvent aussi rester purement descriptifs. Même dans une situation de communication, tout spécialement en journalisme, la fonction de certains énoncés peut uniquement être de décrire.

La raison pour laquelle les possibilités d'énoncés non descriptifs et d'énoncés non purement descriptifs sont, chez Roselyne Koren et Denis Benoit, présentées comme s'opposant à la possibilité d'énoncés seulement descriptifs, pourrait être une certaine fixation sur la performativité langagière. Sous prétexte que le langage est multifonctionnel et ne sert pas uniquement une fin descriptive, on en vient à perdre de vue qu'il peut aussi avoir un objectif descriptif, que la description est l'une de ses fonctions possibles. Les auteurs développent leur contre-argument en le liant à une considération d'ordre méthodologique : ce serait au prix d'une décontextualisation qu'il serait possible de considérer que des énoncés journalistiques peuvent être descriptifs et objectifs. Je soutiens que ce n'est pas le cas, qu'en les situant dans leur contexte discursif et dans leur contexte extra-discursif, des énoncés comme « L'avalanche a fait dix morts et douze blessés » et « Le Premier ministre a présenté la démission de son gouvernement hier soir » peuvent rester uniquement descriptifs. Je prétends qu'il est possible qu'un journaliste les produise en l'absence de toute connotation, sans vouloir « dégager du sens » et sans chercher à exercer une autre fonction.

C'est Bernard Delforce (2004 : 116) qui assène de la manière la plus détaillée l'argument de la décontextualisation : « On ne peut pas se donner pour objectif de rendre compte des "mécanismes de la construction journalistique" en examinant des "énoncés" isolés à la manière du linguiste. Ceux-ci se trouvent alors coupés du contexte social et discursif dans lesquels, par lesquels et pour lesquels ils fonctionnent. Cette décontextualisation systématique constitue une erreur de méthode ». Je me serais effectivement rendu coupable d'une erreur de méthode si mon objectif avait été de rendre compte de la construction journalistique. Il est évident que, pour ce faire, il faut examiner les contextes intra-discursif et extra-discursif dans lesquels sont proférés les énoncés journalistiques. Encore une fois, ce n'était pas mon intention : je voulais seulement établir que, contrairement aux arguments constructivistes de la constitution connotative du langage et de l'effet de sens, il y a des énoncés journalistiques qui sont purement descriptifs, y compris, comme je le précise ici, quand on tient compte de leurs contextes intra-discursif et extra-discursif¹³. J'ajouterai ceci : pour analyser la construction

¹³ Incidemment, contrairement à ce qu'en disent B. Fleury-Vilatte et J Walter (2004b) méinterprétant B. Delforce, mon opposition au constructivisme n'émane pas d'un linguiste : je ne suis pas linguiste et n'ai pas voulu critiquer le constructivisme en linguiste, mais en analyste du journalisme utilisant des ressources philosophiques.

journalistique, s'il faut examiner les énoncés en contexte, n'importe-t-il pas également de tenir compte du fait que certains d'entre eux peuvent servir une fonction purement descriptive ? Pour comprendre comment il y a création de représentations en journalisme, ne faut-il pas reconnaître la possibilité qu'y soient produits des énoncés objectifs portant sur la matière première de la construction journalistique ?

À défaut de l'admettre, on court le risque de brouiller, jusqu'à l'obscurcir à peu près totalement, le rapport entre la réalité et l'information. Ainsi Bernard Delforce (2004 : 117) évoque-t-il « des éléments de la réalité [...] transformés en "énoncés", en "faits", en informations », « des énoncés prétendant au statut de "fait" et "d'information" », la « prétention énonciativement affichée à être un fait » et la « perception (d'un) énoncé comme "fait" ». Mais comment des éléments de la réalité (des faits ?) peuvent-ils être transformés en énoncés, en faits et en information ? Comment des énoncés peuvent-ils prétendre au statut de fait ? Qu'est-ce que la prétention énonciativement affichée à être un fait et la perception d'un énoncé comme fait ? On ne sait trop en quel sens comprendre les affirmations de Bernard Delforce. Un fait est un fait et un énoncé, un énoncé. Le fait ne peut pas être un énoncé et l'énoncé, un fait. Il y a *category mistake* à confondre la réalité et l'information.

Les contre-arguments de la possibilité d'énoncés connotés et de la décontextualisation ne contrecarrent pas la thèse que le journalisme puisse être le lieu de production d'énoncés descriptifs et donc objectifs. Mais telle que je la défends, cette thèse a des limites bien fixées. Elle n'est pas que le journalisme est toujours constitué, dans sa pratique effective, d'énoncés objectifs. Évidemment, ce n'est pas le cas, et on trouverait sans difficulté bon nombre de nouvelles comprenant des énoncés connotés, et même d'articles se présentant comme des nouvelles tout en étant totalement démunis d'énoncés objectifs. Pas plus que les possibilités d'énoncés intrinsèquement connotés, d'énoncés descriptifs pouvant être subjectivisés, d'énoncés informatifs pouvant aussi être évaluatifs, et d'énoncés descriptifs servant d'autres fonctions, la considération de cas où le journalisme n'est pas fait d'énoncés objectifs ne contredit pas la possibilité qu'il en comprenne. Par ailleurs, je ne donne pas une dimension normative à ma thèse. Je ne pense pas qu'il faille demander aux journalistes de ne formuler que des énoncés objectifs. Si c'était le cas, la réception journalistique ne serait pas particulièrement plaisante. La lecture d'un article ne comprenant que des énoncés objectifs deviendrait vite lassante. Toutefois, en vertu de l'*a priori* informationnel du journalisme, on peut penser qu'une nouvelle doit comporter des énoncés objectifs, qu'ils soient ou non accompagnés d'énoncés connotés, ou qu'eux-mêmes donnent lieu à une extension connotée.

Mais, qu'est-ce qu'être objectifs pour des énoncés ? Avant de fournir une réponse à la question, précisons le champ d'application de la notion. Telle que je l'entends, l'objectivité est – d'abord et avant tout – une caractéristique de certains énoncés. C'est à partir de ce sens originel qu'il m'apparaît le plus indiqué de développer une notion d'objectivité plus générale en vertu de laquelle il devient possible de parler de « journalistes objectifs », de « presse objective », d'« information objective » et de la « norme d'objectivité ». Au sens premier du terme, l'objectivité c'est la propriété que peuvent avoir des énoncés : celle, en raison de leur prétention à décrire ou rendre compte d'un état de choses, d'avoir une valeur de vérité. Un énoncé objectif, c'est un énoncé qui est soit vrai, soit faux, selon que l'état de choses qu'il prétend décrire ou dont il prétend rendre compte est ou non actualisé. Un énoncé est objectif s'il représente un état de choses, de telle sorte qu'on puisse le dire vrai si la représentation correspond à l'état de choses, et faux si la représentation ne correspond pas à l'état de choses. Ce mode de représentation n'est pas le seul possible, mais il est possible. Les énoncés peuvent représenter suivant diverses modalités. Rapidement, l'une de ces modalités est de représenter comme existant un état de choses. Ce n'est là qu'une autre façon de dire que les énoncés peuvent décrire ou rendre compte. Soit l'état de choses existe et alors l'énoncé réussit son entreprise de représentation et est vrai, soit l'état de choses n'existe pas et l'énoncé échoue dans sa tentative de représentation et se révèle faux. L'objectivité, c'est le concept qui permet de désigner cette particularité de certains énoncés d'être vrais ou faux. Reconsidérons les exemples déjà donnés « L'avalanche a fait dix morts et douze blessés » et « Le Premier ministre a présenté la démission de son gouvernement hier soir ». Tous deux représentent comme existant un état de choses. Ils sont vrais ou faux selon qu'il est exact ou non que l'avalanche ait fait dix morts et douze blessés et que le Premier ministre ait présenté la démission de son gouvernement hier soir. On dira, pour indiquer qu'ils ont ainsi une valeur de vérité, qu'ils sont objectifs.

Bien que modeste par rapport à l'idée qui en est souvent colportée, cette conception de l'objectivité est lourde de conséquences pour l'analyse du journalisme et de la construction journalistique. Je ne sais trop si c'est à cette conception de l'objectivité que s'en prend Bernard Delforce. Je ne saurais dire si, quand il s'attaque à la « conception positiviste de l'objectivité », il vise la thèse que je défends ici selon laquelle on peut produire en journalisme des énoncés qui sont vrais ou faux selon qu'ils correspondent à la réalité. En tout cas, les trois raisons qu'il allègue pour pourfendre l'objectivité ne sont absolument pas probantes tel que je propose de la considérer. Ces trois raisons sont que « la réalité n'est pas dotée d'un sens préalable, unique et stable (la carte n'est pas le territoire), le langage n'est pas transparent (les mots ne sont

pas les choses) et l'information n'est pas une communication innocente qui [...] serait sans effet social » (Delforce, 2004 : 123-124). On peut tout à fait admettre ces trois points et maintenir que des énoncés objectifs peuvent être produits en journalisme. Considérer que certains énoncés ont une valeur de vérité du fait qu'ils correspondent ou non à des états de choses, ce n'est pas dire que la carte est le territoire : les énoncés restent intégralement distincts de ces états ; ce n'est pas dire non plus que les mots sont les choses : les énoncés et les états de choses demeurent de nature ontologiquement différente (comment, d'ailleurs, pourrait-on confondre les mots et les choses ?) ; ce n'est pas dire finalement que l'information n'a pas d'effet social : les énoncés objectifs peuvent être proférés avec toutes sortes d'intentions et à toutes sortes de fins dont certaines sont très certainement sociales.

L'affirmation de Bernard Delforce selon laquelle l'objectivité constitue un « obstacle épistémologique et pratique » pour une bonne compréhension de la construction journalistique relève au pire de la pétition de principe, au mieux de l'affirmation gratuite. En effet, en quoi la possibilité que le journalisme produise des énoncés vrais ou faux, peut-elle être un frein à la saisie adéquate de la presse tout autant comme pratique professionnelle que comme rhétorique sociale ? Non seulement l'admission de cette possibilité n'empêche pas d'appréhender le métier de journaliste dans sa complexité (« par nature sous pression [...] et imposant une écriture sous tension », comme l'écrit Bernard Delforce (2004 : 125), mais elle n'est absolument pas incompatible avec « les trois dimensions constitutives de la médiatisation et de la construction sociale du sens : cognitives [...], discursives [...] et sociologiques » (*ibid.* : 127). Ce n'est pas parce que l'objectivité est possible en journalisme qu'il ne contribue pas à la construction de la réalité sociale. À l'inverse d'être un obstacle, la prise en compte de l'objectivité est indispensable à l'examen du journalisme. Même s'il se montre à ce propos assez vague et sibyllin, on ne peut qu'être d'accord avec Bernard Delforce (2004 : 132) quand il caractérise le journalisme comme « pratique sociale » par le fait qu'il soit un lieu « d'exercice de la parole publique », « de production de connaissance et de discours sociaux [et de] construction et de circulation sociale du sens » (*ibid.* : 133). Comme Bernard Delforce (*ibid.* : 132) semble le reconnaître, le journalisme est ce lieu multifonctionnel du fait qu'il procède d'un réel, « celui de l'occurrence », dont il cherche à rendre compte. Il le fait au moyen d'énoncés qu'on peut dire objectifs dans la mesure où ils décrivent ou représentent des états de choses. L'objectivité ne réduit pas le journalisme au seul compte rendu de la réalité ; elle n'empêche pas qu'il soit aussi pratique sociale. Si l'objectivité ne permet pas d'éclairer directement cette pratique sociale, elle constitue en quelque sorte une condition de possibilité de son investigation dans la mesure où elle est au cœur du rapport à la réalité qui la fonde et qui en fonde la légitimité.

La norme éthique de vérité en journalisme

Il est deux différenciations qui sont naturellement faites au sujet du journalisme ou, si l'on veut, deux univers auxquels on se refuse, je pense unanimement, de le confondre : celui de la fiction et celui de la propagande. On exige du journalisme qu'il ne soit pas invention ou fabulation ni promotion ou endoctrinement. Incidemment, c'est en regard de cette double exigence que le journalisme se distingue d'autres registres d'énonciation, dans l'espace public, comme l'expression littéraire et plus globalement artistique, ainsi que des autres pratiques de communication publique comme la publicité, les relations publiques et la communication politique. Or, le constructivisme est impuissant à marquer la distinction entre information et fiction, d'une part, et propagande, d'autre part, et n'est conséquemment pas en mesure de contrer l'assimilation de l'une et de l'autre au journalisme.

D'abord, en vertu du scepticisme ontologique, en disqualifiant la question du réel, le constructivisme se voit forcé d'admettre le télescopage de la fiction à l'information. Si, en effet, on disconvient de la relation nécessaire de la nouvelle à une réalité préalable, on ne dispose d'aucune raison pour refuser le titre de nouvelle à la représentation de faits imaginés et de faits inventés. À l'inverse, il faut reconnaître la présupposition de l'existence d'une réalité préalable au journalisme, ce que dément précisément le scepticisme ontologique, pour être en mesure de le distinguer du domaine de l'imagination. À défaut de pouvoir aménager la moindre frontière entre information et fiction, le constructivisme se trouve à autoriser, en quelque sorte par insuffisance ontologique, que l'information ait trait à des régimes autres que celui de la réalité. Par exemple, le constructivisme n'est pas à même d'établir la spécificité de l'information par rapport au roman et au rêve.

Semblablement, l'anti-objectivisme cognitif du constructivisme le rend aveugle sur la question de la vérité et de la fausseté. En récusant la prétention d'une connaissance objective en journalisme, il en évacue toute possibilité de discriminer le vrai du faux et, par là, ne permet pas de tenir à distance le mensonge, la mésinformation, la manipulation. Ce n'est que si on admet, contre l'anti-objectivisme cognitif du constructivisme, que le journalisme peut être un lieu de production d'énoncés objectifs, c'est-à-dire d'énoncés ayant une valeur de vérité, qu'on est en mesure d'écarter le faux de l'information et de contrecarrer l'infiltration de l'information par la propagande.

L'incapacité du constructivisme à marquer la spécificité du journalisme à l'égard de la fiction et de la propagande est d'origine théorique. Ce sont ses positions ontologiques et épistémologiques fondamentales, son

scepticisme ontologique et son anti-objectivisme cognitif, qui l'empêchent de démarquer le journalisme de l'imagination et de l'endoctrinement. Mais cette carence a des suites pratiques relatives à l'éthique du journalisme. Certes, le constructivisme ne conduit pas à justifier la nouvelle inventée, la fausse nouvelle et la nouvelle idéologiquement biaisée mais, du fait qu'il est dans l'incapacité structurelle de les exclure du champ journalistique, il est contraint au silence en ce qui les concerne. Face à une nouvelle fictive – fausse ou indûment orientée –, le constructivisme est menotté : il ne peut strictement rien en dire ni, *a fortiori*, la condamner ou la dénoncer. Or, l'identification de l'information à la fiction et à la propagande est, d'un point de vue éthique, inadmissible. S'il est une norme morale qui semble, d'emblée, devoir être appliquée au journalisme, c'est bien celle de l'exactitude. À moins de le considérer comme une activité tout à fait oiseuse, on voit mal comment on peut se dispenser de l'affranchir de la fiction et de la propagande. C'est pourtant la conséquence désastreuse qu'entraîne le constructivisme journalistique.

C'est la relation de l'information à la vérité qui est au cœur de cette problématique. Le constructivisme est réfractaire à toute notion de vérité. On comprend pourquoi : en rejetant, suivant le scepticisme ontologique et l'anti-objectivisme cognitif, la présupposition d'une réalité préexistante et la possibilité d'énoncés objectifs, le constructivisme journalistique repousse la question de la vérité hors des limites de l'analyse de la construction journalistique. Pour lui, elle est une notion sans aucun à-propos. Or, la question de la vérité est centrale pour l'entreprise journalistique. Ailleurs (Gauthier, 2004b), j'ai mené une démonstration formelle de cette évidence du sens commun : la reconnaissance de l'*a priori* informationnel du journalisme implique logiquement celle que la vérité en soit un impératif intrinsèque. On parvient à la même nécessité si on admet que le journalisme est le lieu de production d'énoncés objectifs. En effet, l'important n'est pas que des énoncés d'une nouvelle aient une valeur de vérité, mais qu'ils rapportent le vrai. Bernard Delforce (2004 : 118) semble en convenir quand il fait valoir l'importance de tenir compte du contexte de production pour déterminer si des énoncés fonctionnent « comme des énoncés journalistiques, c'est-à-dire, au minimum, comme des énoncés qui affichent une prétention à rendre compte de la réalité avec exactitude ». En raison de son impuissance à penser la vérité, le constructivisme manifeste sa déficience morale : il se montre stérile à une explicitation des exigences et contraintes éthiques du journalisme¹⁴.

¹⁴ Je soutiens aussi que le constructivisme entraîne une dérive de l'éthique vers le moralisme (Gauthier, 2004c).

Conclusion

Quand le constructivisme journalistique est mis à plat, quand sa teneur est délimitée avec un minimum de précision, il se révèle comporter des difficultés majeures qui engendrent des errements pour une compréhension et une estimation correctes du journalisme. En amont, ce qu'il implique ontologiquement et épistémologiquement bloque toute élucidation de la construction journalistique. En aval, ce à quoi il engage sur le plan moral reste insuffisant et néfaste pour une appréciation éthique de la pratique journalistique. Si le constructivisme est de la sorte totalement inapproprié au journalisme c'est que ses deux fondements théoriques, le scepticisme ontologique et l'anti-objectivisme cognitif, lui sont frontalement antagoniques. Eu égard au journalisme, le constructivisme est vicié à la source.

Comment expliquer la popularité du constructivisme journalistique ? Comment comprendre que beaucoup prétendent adopter le point de vue ou la « posture » constructiviste pour traiter de la construction en journalisme ? En fait, le constructivisme journalistique, pour une part importante, n'est constructiviste que de nom. Bien qu'ils en utilisent le label, des travaux sur le journalisme qui se réclament du constructivisme ne s'assument pas pleinement comme tel. Certains ne semblent pas prendre acte que le scepticisme ontologique et l'anti-objectivisme cognitif sont les thèses constitutives du constructivisme. Leur soi-disant constructivisme se limite à admettre que le journalisme procède d'une construction. Il s'agit là d'un point de vue qui n'est pas véritablement constructiviste. D'autres travaux prétendument constructivistes se défendent d'endosser le scepticisme ontologique ou l'anti-objectivisme cognitif. Il serait dans leur intérêt de lever l'ambiguïté créée par le recours à un même terme pour désigner deux points de vue divergents. Au-delà de l'étiquette constructiviste qu'ils se donnent, ce constructivisme inconscient et ce constructivisme honteux ont encore à comprendre la construction journalistique. Quant au véritable constructivisme journalistique, celui qui avalise le scepticisme ontologique et l'anti-objectivisme cognitif, j'espère avoir montré, avec suffisamment de netteté, qu'il est en contradiction avec la nature et la visée mêmes du journalisme.

Références

- Bautier R., 2004, « La politique de l'information plutôt que sa métaphysique », *Questions de communication*, 5, pp. 169-184.
- Benoit D., 2004, « Le constructivisme en communication : une évidence à revisiter », *Questions de communication*, 5, pp. 185-202.
- Berger P., Luckmann T., 1966, *La construction sociale de la réalité*, trad. de l'américain par P. Taminiaux, Paris, Éd. Méridiens Klincksieck/Masson, 1996.
- Charron J, Bonville de J, 2004, « Typologie historique des pratiques journalistiques », pp. 141-217, in : Brin C., Charron J, Bonville de J, dir., *Nature et transformations du journalisme. Théorie et recherches empiriques*, Québec, Presses de l'université Laval.
- Delforce B., 1996, « La responsabilité sociale du journaliste : donner du sens », *Les cahiers du journalisme*, 2, pp. 16-32.
- 2004, « Le constructivisme : une approche pertinente du journalisme », *Questions de communication*, 6, pp. 111-134.
- Derville G., 1999, « Le journaliste et ses contraintes », *Les cahiers du journalisme*, 6, pp. 152-177.
- Flcury-Vilatte B., Walter J, 2004a, « Des usages du constructivisme (1) », *Questions de communication*, 5, pp. 161-168.
- 2004b, « Des usages du constructivisme (2) », *Questions de communication*, 6, pp. 101-110.
- Gavillet I., 2004, « Pour un usage modéré du constructivisme en sciences de l'information et de la communication », *Questions de communication*, 6, pp. 135-158.
- Gauthier G., 2000, « L'indirection comme procédé de persuasion en publicité. L'exemple des magazines féminins québécois », *Communication*, 20(1), pp. 155-178.
- 2001, « L'indirection en communication politique. Le cas des débats télévisés canadiens et québécois (1962-1998) », *Communication*, 21(1), pp. 99-117.
- 2002, « L'indirection : procédé d'expression et de persuasion en communication publique », *Revue canadienne de linguistique appliquée*, 4(1-2), pp. 69-86.
- 2003, « Critique du constructivisme en communication », *Questions de communication*, 3, pp. 185-198.
- 2004a, « Journalisme et réalité : l'argument constructiviste », *Communication et langages*, 139, pp. 17-25.
- 2004b, « La vérité, visée obligée du journalisme. Le réalisme journalistique », *Les cahiers du journalisme*, 13, pp. 164-179.
- 2004c, « Le constructivisme, source de moralisme en journalisme », pp. 173-183, in : Benoit D., dir., *Éthique et communication*, Publie <http://www.numilog.com> > www.numilog.com.

- 2004d, « The Use of Indirection in the Television Political Debates :The Bush-Gore Debates During 2000 American Presidential Campaign », *Journal of Political Marketing*, 3(3), pp. 69-86.
- 2005a, « A Realist Point of View on News Journalism », *Journalism Studies*, 6 (1), pp. 51-60.
- 2005b, « La réalité du journalisme », *Communication*, 23(2), pp. 150-181.
- Koren R., 2004, « Sur la critique du constructivisme en communication », *Questions de communication*, 5, pp. 203-211.
- Le Moigne J-L., 1995, *Les épistémologies constructivistes*, Paris, Presses universitaires de France.
- Pélissier N., 2004, « Questions de construction. Les non-dits épistémologiques d'une interpellation salutaire », *Questions de communication*, 6, pp.159-172.
- Searle J R., 1995, *La construction de la réalité sociale*, trad. de l'anglais par A. Tiercelin, Paris, Gallimard, 1998.
- 1995, *Intentionality. An Essay in the philosophy of Mind*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Véron É., 1981, *Construire l'événement. Les médias et l'accident de Three Miles Island*, Paris, Éd. de Minuit.
- Watzlavick P., 1976, *La réalité de la réalité : confusion, désinformation, communication*, trad. de l'américain par E. Roskis, Paris, Éd. Le Seuil.